

Faramans

2 ou 3

ALAUNE

Faramans

LES CHIFFRES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Au moment où les deux Ministres de l'environnement de la C.E.E. se mettent d'accord pour rendre obligatoire le traitement des eaux pour toutes les communes européennes d'ici à l'an 2000, il nous apparaît intéressant de publier les chiffres de l'assainissement des eaux usées sur la commune de Faramans.

Certes le projet n'a pas tout à fait été mené à son terme, mais l'importance de ce qui a déjà été réalisé rend les chiffres qui suivent très significatifs.

En 1968, le Conseil Municipal fait réaliser une étude sur l'assainissement collectif de la moitié nord de la Commune. Le projet s'élève à 1 415 000 F. de 1968 et le Conseil Municipal ne donne pas suite.

Dans les années 1970, 1980 l'assainissement individuel semble devenir la panacée : de nombreuses techniques, toutes meilleures les unes que les autres, au dire de leurs promoteurs, voient le jour (fossez toutes eaux, plateau absorbant...). Pourtant, malgré les efforts de quelques uns les fossés se saturent d'eaux usées ou pire encore, ces eaux usées sont réinjectées directement à la nappe dans des puits perdus qui prolifèrent.

Conscient de cet état de fait, le District fait réaliser en 1982 une étude sur l'aptitude des sols à l'assainissement individuel sur l'ensemble des communes de son territoire. Il faut se rendre alors à l'évidence : sur la commune de Faramans la majorité des sols sont impropres à l'assainissement individuel en raison principalement de leur imperméabilité. Aussi le 28

Septembre 1984, le Conseil Municipal décide de réaliser en plusieurs tranches l'assainissement collectif des eaux usées de la moitié nord de la commune, où la densité de population est la plus importante et où les problèmes sont les plus aigus. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 4 548 000 F. HT de 1984.

AUJOURD'HUI

5 tranches d'assainissement ont été réalisées. 7 km de canalisations ont été posées. Un lagunage réalisé en 1987 pour 500 équivalents habitants. Le terrain nécessaire à son agrandissement futur a été réservé au P.O.S. Une station de relevage implantée au "Guyard" pour relever sur le lagunage les eaux du bassin versant du Suzon. 187 logements et commerces, 2 entreprises et 1 camping sont raccordés au réseau.

Les 5 tranches ont coûté 4 482 000 F. HT. Le département a apporté 1 238 600 F, l'Agence de bassin a apporté 79 000 F. Les usagers ont participé aux frais de raccordement pour 532 000 F soit 3 500 F par immeuble raccordé et par branchement. La Commune a financé 1 532 000 F. Pour rembourser les annuités d'emprunts le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants :

- une prime fixe d'assainissement de 250 F par logement,
- une prime variable de 3,10 F par m³ d'eau consommé sur le réseau public.

Les agriculteurs bénéficient d'un paiement de 40 m³ par personne. Le droit de raccordement pour les constructions nouvelles est de 5 000 F par logement.

DEMAIN

La réalisation d'une 6^e tranche, dont l'inscription a été sollicitée auprès du Conseil Général, nous en termes au projet élaboré et décidé en 1984.

Mais d'ores et déjà le Conseil Municipal envisage l'étude d'un second projet qui concernera le reste de la commune où l'habitat est plus dispersé mais où les problèmes d'assainissement sont bien réels.

EN GUISE DE CONCLUSION

Le coût de revient total hors taxes par logement raccordé au réseau d'assainissement, s'élève à 225 500 F. On peut constater que ce coût d'investissement est très comparable à celui d'un assainissement individuel de qualité. Mais dans ce coût les subventions départementales représentent 12 700 F alors qu'un assainissement individuel est totalement à la charge de l'usager.

Le coût de fonctionnement est très faible (entretien du lagunage et de ses abords, énergie et entretien de la station de relevage). Pour rembourser les annuités d'emprunt l'usager paie en moyenne 600 F par an et a pour seule contrainte l'entretien de sa boîte de branchement. Si l'on ajoute à ces chiffres le bilan des réalisations qui, depuis 1986, ont été rendues possibles grâce au réseau d'assainissement collectif, à savoir :

- l'aménagement de commerces et de services dans un immeuble communal (boucherie, salons de coiffure, cabinet médical),
- la construction d'un ensemble de 12 logements par la S.D.H., la création d'un camping,

CARROSSERIE
PEINTURE
BUCLON BERNARD

Dépannage
24 h / 24 h
7 j / 7



La Roche
38260 FARAMANS
TEL. 74 54 30 13

■ et augmenté la construction d'un centre d'accueil et de loisirs par le District de La Côte St André, le Conseil Municipal actuel mais aussi nous n'en doutons pas, les habitants de Faramans ne regrettent pas la décision prise le 28 Septembre 1984 qui a ouvert la voie à un développement harmonieux de notre commune dans le respect de l'un des biens le plus précieux de l'humanité, comme nous le rappelle St Exupéry dans Terre des hommes : "Faramans la plus grande richesse qui soit au monde et tu es la plus délicate".

LIBRE PROPOS D'UN CONSEILLER

Les préoccupations du Conseil Municipal de notre commune sont toujours les mêmes pour assurer le bien-être et le confort de nos concitoyens. Il s'agit toujours des équipements collectifs : chemins, électrification, assainissement... et tout particulièrement l'école qui a obtenu l'attention des élus en vue d'un équipement récent.

Tous les thèmes intégrant un développement technique nous avons voulu placer cette chronique sous le signe du sourire, avec quelques réflexions sur la neige de l'hiver passé.

La neige ? C'est du réchauffé ! Vraie ! Dès que le mot a été lancé, les sourires ont fusé, chacun se comparant la parole pour évoquer ce passé encore très vivant dans nos mémoires.

Au centre village, des gens heureux et étonnés de se rencontrer, de se parler, de prendre le temps, de vivre une convivialité oubliée depuis des lustres. Ils étaient loin, les belugas qui s'obstinaient à traverser le village en trompe ! Et tel conseiller agacé le matin précipitamment l'éponge que la trace était trop fraîche, et le soir, parce qu'elle était trop large ! Et tel habitant qui se lamentait parce que son entrée n'était pas déneigée et qu'il ne pouvait donc pas aller au travail.

C'est alors que Claude nous pose une énigme en disant : "C'est là qu'on a pu voir les gens allergiques au bois ?" "Au bois ?" "Oui, tel le gosse à l'appui au manche de pelle !"



FOIRE AUX CHÂTAIGNES

Pour la troisième année consécutive, la commune de Faramans retient avec les traditions populaires : une foire aux châtaignes avant déjà eu lieu avant la guerre de 14-18 !

Organisée par le Comité d'Entente Rural de Faramans, avec le concours de la municipalité et des sociétés locales, cette troisième édition a bien failli "tomber à l'eau". Le Samedi matin, un véritable déluge s'est en effet abattu sur la Bievre. Mais 5 minutes, l'après-midi, le soleil venait réchauffer de ses ardents rayons les nombreux visiteurs et la remède d'exposants qui proposait un large choix de produits : volailles, matériel agricole, artisanat, végétaux...

L'ambiance était donc des plus sympathiques car dès le matin, on pouvait aussi déguster le bon pain "maison" et les châtaignes, le tout accompagné d'un petit vin blanc tiré directement du pressoir. A l'entrée de la foire, on pouvait également admirer la très belle exposition de voitures anciennes qui attire les spécialistes. Un notait aussi la présence de l'Office de Tourisme de La Côte Saint André, de la SNCF et de la Poste. Devant le succès grandissant de cette manifestation, on attend avec impatience la quatrième foire aux châtaignes !



**Jean
LAURENT**

**MENUISERIE
DE BATIMENT**

**38260 FARAMANS
TEL. 74 54 20 83
FAX 74 54 23 91**